

1. Introduction

L'Oisans moderne s'est développé grâce au tourisme, en particulier grâce au tourisme d'hiver. Actuellement, 92% du PIB du territoire provient directement ou indirectement du tourisme. Or, les conditions climatiques ayant permis ce type de développement sont vouées à changer radicalement dans les prochaines décennies, ce qui va radicalement impacter les conditions d'existence des habitants du territoire. Il convient donc d'anticiper ces changements dès maintenant, car les pratiques socio-économiques actuelles ont une forte inertie.

Ce point est longuement abordé dans les documents préparatoires du SCOT et il s'est traduit dans plusieurs axes et orientations du PAS en particulier l'orientation 1 :

Développer et structurer l'offre d'accueil pour les activités économiques et agricoles existantes et à venir

En introduction de cette orientation, il est écrit :

Difficulté récurrente dans le monde économique, l'accès au foncier économique est un objectif prioritaire du SCoT. Une stratégie globale est pensée pour permettre de répondre aux besoins des entreprises tout en étant respectueux de la trajectoire de la zéro artificialisation nette et des enjeux environnementaux (risques naturels, biodiversité...).

Lors de la réunion publique de juin 2024, les 1ers éléments du DOO ont été présentés et en particulier, dans l'axe 1, un tableau de répartition de la ZAN entre les différentes catégories.

La ZAN affectée à l'activité agricole est très faible voire nulle. Il est de même pour la ZAN affectée à l'économie artisanale, industrielle et tertiaire.

Il se trouve que la ZAN a majoritairement été affectée pour des besoins mixtes ce qui a pour avantage d'offrir une flexibilité maximum.

Toutefois, la loi du marché fait que le prix du foncier affecté à des usages mixtes s'alignera inévitablement sur le prix le plus élevé celui réservé au secteur résidentiel. Il nous semble donc nécessaire pour atteindre l'objectif fixé par cette orientation de **sortir le foncier pour l'agriculture et l'artisanat des activités mixtes.**

Il est alors nécessaire de procéder à une estimation de la surface nécessaire pour ces 2 types d'activités et de les répartir de façon appropriée entre les différents groupes définis pour l'armature urbaine définie dans le SCOT.

C'est l'objet de notre contribution.

2. Agriculture et amélioration de l'autonomie alimentaire

Le diagnostic agricole fait dans le cadre du SCOT Oisans, comme les objectifs affichés par le SCOT soulignent l'un et l'autre la nécessité de soutenir l'activité agricole sur notre territoire. Actuellement celle-ci concerne principalement la plaine et peu la moyenne montagne. Cette dernière est affectée par une déprise depuis la fin des années 1960 et par un reboisement qui croît rapidement. Pourtant le diagnostic du SCOT souligne que l'autonomie alimentaire de l'Oisans pourrait (et devrait, d'après nous) s'améliorer grandement. C'est un objectif raisonnable à se fixer d'autant que les touristes présents en hiver et en été demandent et apprécient les produits locaux quand ils sont là et mis en valeur. La population permanente apprécie aussi les produits locaux.

Une ambition raisonnable pourrait être de favoriser l'installation d'éleveur(se)s comme de maraîchers sur le territoire en particulier en moyenne montagne avec des ateliers

de transformation. L'installation récente de jeunes paysans dans ces zones montre qu'il est possible d'atteindre un équilibre économique.

Malheureusement, dans l'axe 1 du SCOT, *préservation des ressources naturelles*: *artificialisation des sols*, le tableau de répartition des surfaces artificialisées réserve très peu de surface pour l'agriculture (5000 m²) et ne permet pas de tendre vers cet objectif.

Par ailleurs, si les surfaces de bâti agricole ne sont pas comptabilisées dans le décompte des zones artificialisées jusqu'en 2031, elles le seront dans les décomptes de 2031 à 2041. Le SCOT se situant à horizon 2040, il nous paraît indispensable d'identifier ces surfaces agricoles nécessaires pour les bâtiments d'exploitation.

2.1 Estimation des besoins pour les bâtiments agricoles par type d'exploitation

Le tableau ci-dessous estime la surface de bâtiment agricole pour les différents types d'exploitation agricole¹. Ces surfaces ne prennent pas en compte la surface nécessaire au logement des nouveaux agriculteurs puisque la possibilité de construction d'une habitation sur une parcelle agricole est extrêmement limitée. En particulier elle ne s'applique pas pour les activités de maraîchage.

Ces chiffres sont basés sur des exploitations viables économiquement et durables :

Type d'installation	surface nécessaire pour le bétail			surface annexe			surface nécessaire pour le fourrage			atelier transformation	surface totale
	nombre de têtes	surface par tête	surface pour le cheptel	description de la surface annexe	surface par tête	surface annexe pour cheptel	poids de fourrage par tête et par jour en kg	poids de fourrage annuel pour le cheptel en tonne	surface pour stockage du fourrage		
élevage											
bovin	15	11	165	surface attente par tête	1,4	21	13,5	74	444	100	730
caprin	40	2	80	chevrettes + circulation par tête	1	40	2,74	40	240	100	460
Surface moyenne pour élevage											595
	stockage et stockage froid			matériel			serres 3000 m2 dont 2500 m2 hors ZAN				
maraîchage	100			250			500			80	930

Pour Marc : je crois qu'il y a une erreur dans ton calcul : 40 tonnes de fourrage pour les chèvres, cela fait 240 m2 et non 60m2

2.2 Répartition entre les différents groupes de l'armature urbaine du SCOT

En prévoyant la création d'une nouvelle exploitation mixte (maraîchage + élevage) dans chaque village de moyenne montagne et dans les pôles d'appui, nous arrivons à la répartition suivante :

Niveau dans l'armature urbaine du SCOT Oisans	Commune	artificialisable prévue actuellement pour l'agriculture	Type nouvelle installation agricole	Surface artificialisable supplémentaire	Surface totale Agriculture en ha
Polarités principales	Bourg d'oisans	0,4	maraîchage	930	1,33
	Les Deux Alpes				
	Huez				
Pôles d'appuis	Livet et Gavet	0,1	Maraîchage + élevage	1525	1,63
	Allemont		Maraîchage + élevage	1525	
	Le Freney		Maraîchage + élevage	1525	
Pôles relais	Vaujany	0	Maraîchage + élevage	1525	0,61
	Auris		Maraîchage + élevage	1525	
	Oz		Maraîchage + élevage	1525	
	Villard Reculas		Maraîchage + élevage	1525	
Villages	Mizoen	0	Maraîchage + élevage	1525	1,37
	Ornon		Maraîchage + élevage	1525	
	Saint Christophe		Maraîchage + élevage	1525	
	Besse		Maraîchage + élevage	1525	
	La Garde		Maraîchage + élevage	1525	
	Clavans		Maraîchage + élevage	1525	
	Villard Reymond		Maraîchage + élevage	1525	
	Villard Notre Dame		Maraîchage + élevage	1525	
Oulles	Maraîchage + élevage	1525			
CCO					4,94

¹ La surface nécessaire pour le stockage d'une tonne de foin est de 6m²

3. Artisanat et petite industrie locale

Toujours dans l'optique de diminuer la dépendance économique du territoire aux activités touristiques hivernales, nous notons que la surface artificialisable réservée à l'artisanat local est réduite à la portion congrue, en regard particulièrement du diagnostic d'évasion commerciale et des objectifs affichés dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS orientation #3 et objectif #3). La difficulté des artisans huissans à trouver des locaux adaptés à leurs activités est pourtant établie. Outre la diversification et la résilience économique liée au développement de l'artisanat local, nous notons également une forte demande touristique pour une offre commerciale locale et typique.

3.1 Quelques éléments pour l'estimation de la surface nécessaire

Il est difficile d'estimer précisément les besoins en surface et une étude détaillée serait bienvenue. Nous avons mené un mini enquête auprès d'artisans locaux, la plupart étant à la recherche de foncier pour leur activité.

- Charpentiers

Sur la base d'un sondage d'entreprises locales, il semble que le délai moyen d'attente pour des travaux de charpente / toiture est supérieur à un an. Les charpentiers que nous avons contacté nous ont tous rapporté qu'ils doivent refuser des chantiers, ce qui indique un besoin au niveau de l'Oisans. Une entreprise de charpente nécessite (au minimum) un atelier de 100m² et un entrepôt de 1000m².

- Maçons

Après interview d'une entreprise locale, un maçon aurait besoin d'une surface de bâtiment d'environ 200 à 300 m² sur une parcelle d'environ 1000 à 1200 m².

- Isolation par l'extérieur et façades

Le PAS fait état d'un besoin majeur de rénovation thermique des bâtiments de l'Oisans. Une des techniques possibles est l'isolation par l'extérieur. À notre connaissance, il existe une entreprise de 2 personnes en Oisans qui propose ce genre de service. Un atelier de 100m² et un local de stockage de 150m² sont nécessaires pour une petite entreprise.

- Développement de la filière bois énergie

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) mis en ligne par la communauté de communes de l'Oisans le 10/08/24 indique la nécessité de développer l'utilisation (durable et respectueuse) des forêts de l'Oisans. Toutefois, à notre connaissance aucune surface artificialisable n'est réservée pour cette activité, bien que les besoins en stockage soient clairement considérables.

3.2 Répartition entre les différents groupes de l'armature urbaine du SCOT

Nous prenons l'hypothèse de l'installation d'un artisan dans chacun des pôles d'appuis, pôles relais et villages, avec une parcelle de 1000m², et un bâtiment de 100 à 200m². Compte tenu des modalités de calcul des zones artificialisées, il est nécessaire de comptabiliser en ZAN la surface de la parcelle qui sera entièrement comptée comme artificialisée et non seulement la surface du bâtiment comme cela a été fait pour la surface agricole.

Nous aboutissons à la répartition suivante :

Niveau dans l'armature urbaine du SCOT Oisans	Commune	Surface artificialisable prévue actuellement pour l'économie industrielle	Surface artificialisable supplémentaire en m ²	Surface totale Economie industrielle
Polarités principales	Bourg d'oisans	0		0
	Les Deux Alpes			
	Huez			
Pôles d'appuis	Livet et Gavet	2		2
	Allemont			
	Le Freney			
Pôles relais	Vaujany	0	1000	0,4
	Auris		1000	
	Oz		1000	
	Villard Reculas		1000	
Villages	Mizoen	0	1000	0,9
	Ornon		1000	
	Saint Christophe		1000	
	Besse		1000	
	La Garde		1000	
	Clavans		1000	
	Villard Reymond		1000	
	Villard Notre Dame		1000	
Oulles	1000			
CCO				3,3

4. Conclusion

Notre proposition se fait bien entendu à surface ZAN constante. Elle consiste à retirer de la ZAN des surfaces mixtes pour la réserver soit à l'agriculture soit à l'artisanat.

Nous aboutissons ainsi à la répartition suivante :

Niveau dans l'armature urbaine du SCOT Oisans	Commune	Habitat, services, espaces mixtes		Economie industrielle, artisanale, tertiaire	Commerces	Economie et équipement touristique	Equipement, infrastructures et VRD	Agriculture	Nouveau total proposé	Total dans DOO
		dans le DOO	Nouvelle proposition							
Polarités principales	Bourg d'oisans	13,5	12,57	0	0,75	2,55	1,75	1,33	18,95	18,95
	Les Deux Alpes									
	Huez									
Pôles d'appuis	Livet et Gavet	4,45	2,92	2	0	0,8	0,75	1,63	8,1	8,1
	Allemont									
	Le Freney									
Pôles relais	Vaujany	5,7	4,69	0,4	0	1,35	0	0,61	7,05	7,05
	Auris									
	Oz									
	Villard Reculas									
Villages	Mizoen	5,9	3,63	0,9	0	0,8	0	1,37	6,7	6,7
	Ornon									
	Saint Christophe									
	Besse									
	La Garde									
	Clavans									
	Villard Reymond									
	Villard Notre Dame									
Oulles										
CCO		29,55	23,81	3,3	0,75	5,5	2,5	4,94	40,8	40,8